

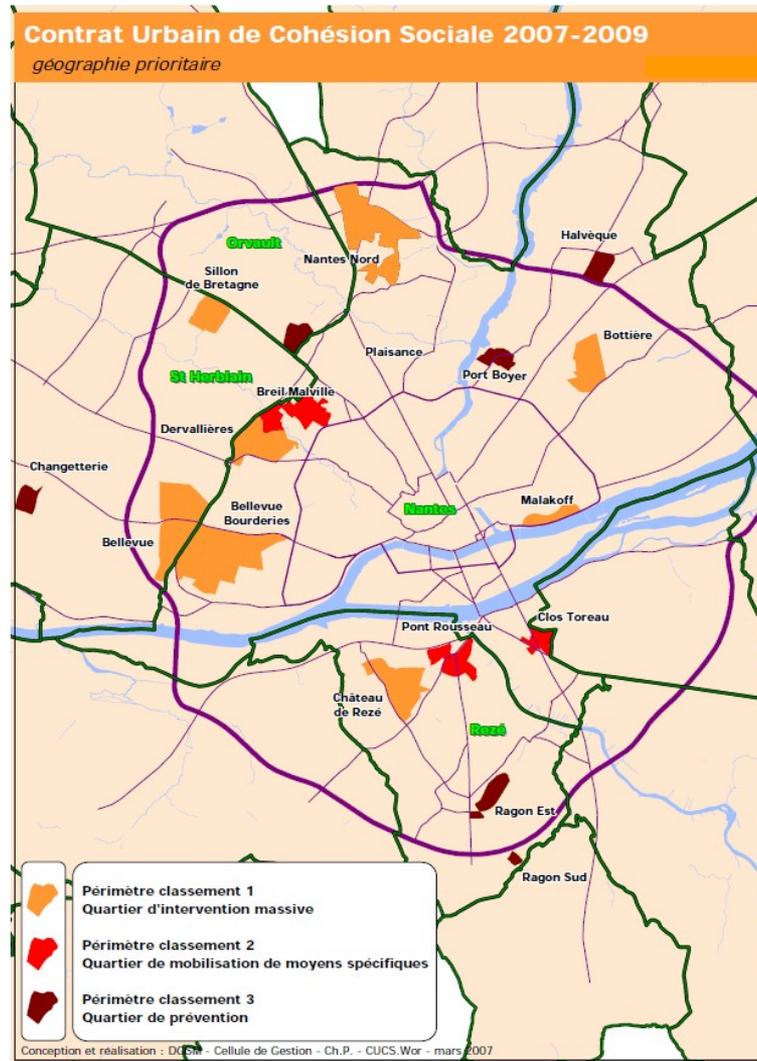
Journée nationale d'échanges sur la Gestion Urbaine de Proximité  
17 novembre 2011

# L'EXPERIENCE NANTAISE

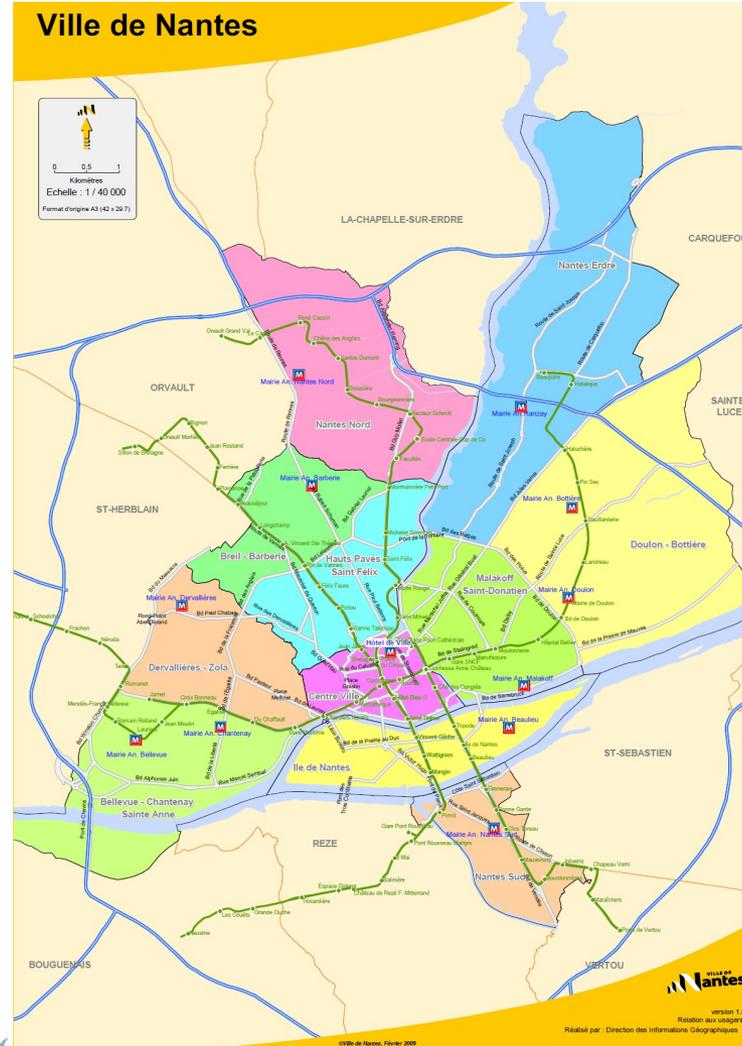
**Claire Parda, Chargée de Mission urbanisme et services urbains, Ville de Nantes**  
**Jean-Michel Jaouen, Directeur Mission Politique de la Ville, Nantes Métropole**  
**Stéphanie Le Blévec, Chargée suivi GUP, Mission Politique de la Ville, Nantes Métropole**



# L'expérience nantaise



# L'expérience nantaise



# L'expérience nantaise

**Avant 2002** : rencontres habitants/élus/techniciens pour améliorer le fonctionnement des espaces publics sur les 6 quartiers « DSU » nantais

**2002-03** : mise en place d'une démarche « GUP » sur 2 quartiers

**2004-05** : développement sur l'ensemble des 8 quartiers ZUS nantais

**2006-07** : ouverture intercommunale avec 13 conventions GUP

**2008-10** : la vitesse de croisière avec des outils d'animation à l'échelle de l'agglomération

**2011-???** : d'une GUP «extra-institutionnelle » à une « GUP intégrée »?

# L'expérience nantaise

## Intérêt de la GUP pour la Ville de Nantes

*Rappel de la convention cadre du 15 mai 2000 (NM – Ville de Nantes - Préfet – bailleurs)*

### Une définition

« La gestion urbaine de proximité est l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et concerne divers acteurs qui doivent coordonner leurs actions pour améliorer, en priorité, les conditions de vie des habitants »

### Des objectifs

- ◆ Améliorer et entretenir le cadre de vie
- ◆ Rapprocher les institutions gestionnaires
- ◆ Rapprocher institutions et habitants

# L'expérience nantaise

## Des champs d'intervention prioritaires

- ◆ La propreté, l'entretien, la maintenance des immeubles et des espaces extérieurs publics et résidentiels
- ◆ Le traitement paysager des espaces verts
- ◆ Les services urbains (ordures ménagères, tri sélectif)
- ◆ La circulation (stationnement, jalonnement, signalétique)

Évolutions possibles selon les quartiers et les enjeux territoriaux

# L'expérience nantaise

## Distinction entre quartiers avec un projet de renouvellement urbain actif ou non

### " Quartiers en PRU - objectifs particuliers

- garantir une qualité de vie au quotidien malgré les désorganisations liées aux chantiers
- intégrer les questions d'usage et de gestion dans la conception des projets d'aménagement
- garantir la cohérence des approches et la coordination des chantiers quelques soient les maîtres d'ouvrage

### ⇒ Quartiers hors PRU - objectifs particuliers

- garantir la meilleure cohérence possible des interventions sur l'espace collectif
- porter aux habitants une attention particulière
- développer des partenariats dans le cadre des projets d'aménagement

# L'expérience nantaise

" Déclinaison de la convention cadre par quartier : conventions d'exécution GUP par démarche quartier

" Mise en place des outils ad hoc

- plan d'action (par démarche quartier)
- instances de coordination à plusieurs niveaux
- outils spécifiques (extranet GUP, formations, annuaires...)

" Un chef de projet par démarche quartier

le suivi et la mise en œuvre sont assurés par « l'équipe de quartier » (mous ville), qui anime les instances de coordination et assure les conditions du dialogue avec les habitants.

# L'expérience nantaise

## Le dispositif nantais de pilotage et de gouvernance

- Pilotage politique
  - " Premier adjoint, en charge de la politique de la ville
  - " 8 adjoints référents de quartier (1 par quartier)
  
- Pilotage technique : Mission Citoyenneté et Territoire
  - " les 8 équipes de quartier : des binômes chargés de quartier/correspondants vie quotidienne
  - " un pôle d'appui central : un chef de projet Ville
  
- Une articulation des dispositifs quartiers à 3 niveaux
  - " Groupes de veille
  - " Groupes de coordination technique espace public/vie quotidienne
  - " Groupe technique local

# La GUP à l'échelle de la Métropole

13 démarches GUP engagées sur les 4 villes de l'agglomération (Nantes, Orvault, Rezé et Saint-Herblain).

Nantes Métropole est maître d'ouvrage de la GUP, à ce titre la Communauté Urbaine :

- " coordonne et finance l'ingénierie d'ensemble
- " initie et coordonne les initiatives transversales
- " assure la capitalisation, la mutualisation
- " propose la contractualisation
- " facilite l'inter bailleurs
- " assure le portage politique dans le cadre du CUCS

# De nouvelles préconisations suite à évaluation des démarches GUP

Une évaluation en 2009 des 6 premières démarches GUP nantaises a montré que la GUP met en cohérence les acteurs et développe une culture commune des partenaires sur le territoire.

Le taux de satisfaction des habitants est élevé.

**Deux préconisations :**

- 1. Conforter la démarche curative** en renforçant le savoir-faire et le pragmatisme des démarches
- 2. Structurer la démarche préventive** en traitant mieux les causes récurrentes, et ainsi éviter ou limiter le processus de dégradation.

# Des interrogations sur le positionnement à venir de la GUP

Par nature, la GUP se développe dans les interstices des organisations et risque de constituer la « banlieue des institutions »

La question actuelle sur l'agglomération nantaise est de savoir si la GUP :

- peut rester à la périphérie des institutions, pour s'exprimer et innover
- doit intégrer les organisations, pour les réformer de l'intérieur et muter en gestions des services de proximité le droit commun géographique et institutionnel)

# Des exemples de contradiction institutionnelle

- la logique d'investissement au détriment du fonctionnement, avec par exemple la « mécanisation » de la collecte : des camions et des « pinces à sucre » au détriment d'agents présents sur l'espace public
- le mythe de la toute puissance institutionnelle au détriment d'une reconnaissance de la mobilisation possible des habitants
- une césure entre interventions urbaines et sociales qui perdure et s'est trouvée renforcée par les conduites de projets ANRU

# Un chantier de mise à plat en 2012 et des pistes d'amélioration ou de questionnements

- Mode « projet perpétuel » ou « gestion intégrée »
- Quel positionnement institutionnel? Entre le top down et le bottom up?
- Quel garant de l'animation locale de la démarche? :
  - " le référent « renouvellement urbain » pour intégrer la GUP dès la phase conception et en période de travaux
  - " le « DSU » pour inscrire la GUP dans un projet global
  - " le(s) gestionnaire(s) pour faciliter le passage à un « droit commun gradué »